

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : **13 décembre 2021**

Convocation du : **7 décembre 2021**

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOUND, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT ;

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOUND ;
Christiane ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Suppression de deux emplois permanents d'assistant de conservation du patrimoine de 1ère et 2ème classe

Cette délibération annule et remplace celle envoyée précédemment suite à une erreur matérielle. En effet, le tableau des effectifs n'avait pas été joint.

Par délibération n° 2020/50, très emplois permanents à temps complet sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ont été créés. Ces créations avaient pour objectif d'instruire les candidatures issues de différents profils. Cette délibération faisait état de la rémunération basée sur le 1^{er} échelon de chaque grade.

Par délibération n°2021/35, la mention des indices de rémunération a été supprimée.

Un recrutement a eu lieu au 1^{er} avril 2021, par voie de mutation sur l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine.

Il convient donc de supprimer les postes concernés, à savoir : assistant de conservation du patrimoine 2^o et 1^{ère} classe.

L'avis du Comité Technique a été rendu dans sa séance du 10 août 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la suppression de ces deux emplois permanents.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

ADMINISTRATION GENERALE – Culture et Patrimoine					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service Culture et Patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine PP de 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
	Assistant de conservation du patrimoine PP de 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC
	Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	TC

Nombre de membres en exercice : 37

Votants : 33 dont 7 pouvoirs

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De154b_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

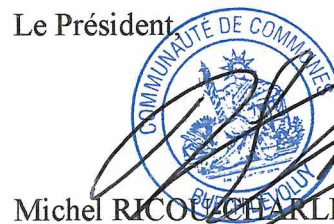
Affichage : 23/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président



Michel RICOUCHE CHARLES